

Comparatif : PER, PERP, Contrat Madelin, PERCO, Contrat article 83

	Avantages	Inconvénients
PER	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie en capital à 100 % • Sortie anticipée en cas d'acquisition de la résidence principale • Table de mortalité garantie au jour de l'adhésion (sur certains plans) en vue de la conversion du capital en rente • Pas de versement obligatoire annuel • Plafond de déductibilité important pour les TNS • En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, possibilité d'attribuer un capital aux héritiers ou bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée) • Taxation obligatoire à l'IR à la sortie (pas d'option possible pour le PFL à 7,5 %) • Imposable à l'IFI (sauf exceptions)
PERP	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de versement obligatoire annuel • Application du PFL de 7,5 % sur la sortie en capital • Sortie anticipée pour les petits contrats de moins de 2 000 € (réservée aux PERP) • Non imposable à l'IFI 	<ul style="list-style-type: none"> • Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée) • Sortie en capital limité à 20 % du capital • Sortie pour l'acquisition de la résidence principale uniquement au moment de la retraite (pas de sortie anticipée) • Table de mortalité non garantie au jour de l'adhésion • En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, attribution aux héritiers ou bénéficiaires d'une rente uniquement



	Avantages	Inconvénients
Contrat Madelin	<ul style="list-style-type: none">• Sortie en rente uniquement• Plafond de déductibilité important• Table de mortalité garantie au jour de l'adhésion (sur certains plans) en vue de la conversion du capital en rente• Application du PFL de 7,5 % sur la sortie en capital (sortie en capital en cas de faible rente)• Non imposable à l'IFI	<ul style="list-style-type: none">• Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée)• Versement annuel obligatoire• Sortie en rente uniquement• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, attribution aux héritiers ou bénéficiaires d'une rente uniquement
PERCO	<ul style="list-style-type: none">• Pas de versement obligatoire annuel• Sortie anticipée pour l'acquisition de la résidence principale• Sortie en capital ou en rente à la retraite• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, possibilité d'attribuer un capital aux héritiers ou bénéficiaires• Régime de faveur à l'entrée et à la sortie concernant l'intéressement, la participation et l'abondement	<ul style="list-style-type: none">• Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée)• Imposable à l'IFI• Peu de supports d'investissement proposés (principalement FCPE)
PEE	<ul style="list-style-type: none">• Pas de versement annuel obligatoire• Sortie possible après 5 ans de détention des titres• Pas de versement obligatoire annuel• Sortie anticipée (mariage, naissance d'un 3ème enfant, acquisition de la résidence principale, etc.)• En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, le capital revient aux héritiers du titulaire• Régime de faveur à l'entrée et à la sortie concernant l'intéressement, la participation et l'abondement	<ul style="list-style-type: none">• Imposable à l'IFI

	Avantages	Inconvénients
Contrat article 83	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie en rente uniquement • Pas de versement annuel obligatoire • Non imposable à l'IFI 	<ul style="list-style-type: none"> • Epargne indisponible jusqu'à la retraite (sauf cas de sortie anticipée) • Sortie en rente uniquement • En cas de décès du titulaire avant la liquidation du plan, attribution aux héritiers ou bénéficiaires d'une rente uniquement • Transfert possible uniquement lorsque le salarié n'est plus tenu d'adhérer au contrat article 83